



L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
de la circonscription.

Inspection de  
l'Éducation Nationale  
Circonscription  
de LA CIOTAT

La Ciotat, le vendredi 15 octobre 2010.

L'Inspecteur  
de l'Éducation Nationale

**Michel JEAN**

Tél. : 04 42 08 61 43  
Fax : 04 42 08 54 13  
Mél. :  
ce.0131852t@ac-aix-  
marseille.fr

### NOTE DE SERVICE N° 4

**Référence : 324/2010**

Ecole élémentaire  
Roger Le Guérec  
Av. Camusso  
17, avenue de la Fade  
13600 LA CIOTAT

**OBJET : Modalités d'inspection individuelle - année 2010/ 2011.**

#### **1. L'observation des séances en classe**

Le projet de circonscription 2010-2011 se fonde sur quatre objectifs : l'amélioration des résultats et l'aide au élèves, l'EPS et le développement du sport scolaire avec l'USEP, l'acquisition des compétences du B2I et l'Education Artistique et Culturelle. Cet ensemble s'accompagne de réflexions spécifiques et d'orientations pédagogiques sur la problématique de l'enseignement de la compréhension des textes à l'oral et à l'écrit, pour tous les cycles de l'école primaire, sur le calcul mental, la résolution de problèmes en mathématiques et sur l'enseignement des sciences.

La visite en classe aura une durée comprise entre une heure et une heure et demie.

#### **En maternelle :**

- **Rituels** du matin ou séance de regroupement (15 à 20 mn)
- Travail en **ateliers** (30 à 45 mn), avec un groupe de **langage dirigé par la maîtresse ou le maître.**

#### **En élémentaire :**

- Une séance de **calcul mental** (15 mn)
- Une séance de 40 à 45 mn à choisir parmi les disciplines suivantes : lecture, mathématiques (résolution de problèmes), sciences (une ou deux étapes de la démarche expérimentale dont une phase de manipulation) et Education Physique et Sportive.

2. **Les documents mis à ma disposition** durant la visite d'inspection visent à compléter la prise d'informations et peuvent offrir des pistes fructueuses pour l'entretien qui suivra l'observation de la classe. Ils seront placés sur une table ou sur votre bureau.

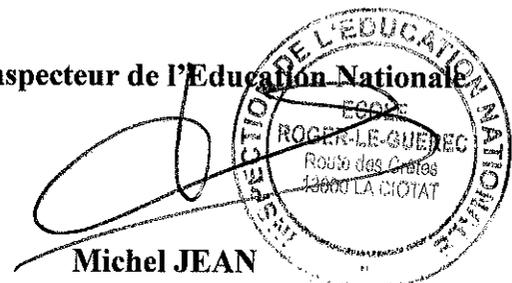
- Le questionnaire préalable à la visite d'inspection (document joint en annexe 1).
- Les documents administratifs obligatoires: registre d'appel, cahier de coopérative de classe, emploi du temps...
- Le cahier journal et les fiches de préparation des séances présentées, organigrammes divers, programmations ou répartitions annuelles, périodiques, listes des chants et poésies apprises, des ouvrages de littérature ...
- Les copies ou originaux des projets d'école, de cycle, de classe ...
- Les cahiers, classeurs et carnets de trois élèves (choisir les cahiers d'un bon élève, d'un élève moyen et d'un élève en difficulté...).
- Les P.P.R.E, les P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation).
- Le cahier de progrès ou d'Aide Personnalisée.
- Un exemplaire des manuels et dictionnaires(s) utilisés par les élèves.
- Tous les autres documents jugés pertinents et laissés à votre appréciation.

3. **Date de l'inspection et questionnaire préalable à l'inspection.**

Vous serez prévenus de ma visite une semaine avant la date fixée, par téléphone. Chacun d'entre vous (directeur ou adjoint) voudra bien alors compléter le questionnaire préalable à l'inspection et le disposer sur son bureau. (Ce questionnaire peut, si vous le souhaitez être complété sur une clé USB, et m'être communiqué par ce moyen le jour de la visite).

Très cordialement.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale



ROGER-LE-QUEDEC  
Route des Crêtes  
13000 LA CIOTAT

Michel JEAN